

LERNOUX Marc

De: Unifiber <klim@unifiber.be>
Envoyé: vendredi 5 juin 2026 21:38
À: LERNOUX Marc
Objet: RE: KLIM-CICC Demande (c872439a-23e4-4dc8-865e-b1d5fa2e5fd4) ref(doss 25014/219 / Lernoux Marc); Referentie doss 25014/219 / Lernoux Marc
Pièces jointes: c872439a-23e4-4dc8-865e-b1d5fa2e5fd4_map.gif; c872439a-23e4-4dc8-865e-b1d5fa2e5fd4.dwg; c872439a-23e4-4dc8-865e-b1d5fa2e5fd4_details.pdf

Chèr(e),

Pour donner suite à votre demande de plan c872439a-23e4-4dc8-865e-b1d5fa2e5fd4, nous vous informons que Unifiber dispose d'une infrastructure réseau sur le(s) site(s) concerné(s) par les travaux. Vous trouverez ci-joint un aperçu global de notre infrastructure de fibre optique, indiquée par une ligne verte dans la zone que vous avez définie. Le marquage et/ou les lignes en bleu(s) identifient la zone où vous avez prévu des travaux. Merci de nous contacter au cas où vous souhaiteriez avoir un aperçu plus détaillé.

Nous tenons à préciser que les données que nous vous transmettons ont une valeur purement indicative.

Les repères et le tracé réel des câbles peuvent avoir été modifiés pour diverses raisons depuis l'établissement des plans. Il s'ensuit que vous devrez effectuer les travaux avec les plus grandes précautions pour ne pas endommager les installations de Unifiber, dont l'emplacement exact devra être déterminé par des sondages et/ou des tranchées de repérage.

Tout dommage que vos travaux infligeraient aux câbles de Unifiber, de même que les répercussions de ces dégâts sur l'utilisation des fibres optiques, seront entièrement à votre charge. Cette responsabilité concerne non seulement les dommages causés pendant l'exécution des travaux, mais aussi les préjudices subis ultérieurement. Nous vous remercions de tenir compte de cet avis.

Cordialement,

Unifiber